

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2686

22 novembre 2007

SOMMAIRE

Ames Holding S.A.	128882	Industrie + Technik Luxembourg S.A.	128905
Aquarius Investment Sàrl	128912	International Plastics Holding S.A.	128911
Aquarius Investment Sàrl	128911	Jan Plas	128927
Aquarius Investment Sàrl	128913	Jan Plas	128905
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	128890	Jocar Holding S.A.	128889
Castello (Lux) Holdings S.à.r.l.	128905	Kalper S.A.	128910
Circles Holding S.A.	128926	La Société de Placement International à Luxembourg S.A.	128908
Citadel Value Fund Sicav	128921	Logix IX S.à r.l.	128913
Cylonie Ré	128886	Maden Holding S.A.	128900
DB Valoren S.à r.l.	128889	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A. .	128884
Duran and Partners S.A.	128912	Nicomar International S.A.	128924
Editions Phi	128927	Orchid Real Estate S.A.	128912
Editions Revue S.A.	128887	Osiatis France	128883
Editions Revue S.A.	128928	Phoenix III Mixed Z	128910
Encore Enterprises S.A.	128885	ProLogis France XV S.à.r.l.	128925
Energy Source S.A.	128889	ProLogis Poland XLIX S.à r.l.	128882
Eurinvestex S.A.	128911	Quarry S.A.	128926
Europäische Finanzstruktur S.A.	128912	Realm Holding S.A.	128928
Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl	128885	Rootness S.A.	128925
General Food S.A.	128927	Sammarc S.A.	128882
General Railway Activities Holding S.A.H.	128904	SOK	128888
Giglio Investments Genoa	128922	Stefan S.A.	128887
Immobilier Albert 1er S.A.	128926	Super Selector S.à r.l.	128900
Immobilière et Commerciale Graas S.A.	128905	Technoprocess S.à r.l.	128882
Imperial Estates S.A.	128886	Trillium Sàrl	128907
		Veco Trust (Luxembourg) S.A.	128911

Technoprocess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 27.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007126055/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07037. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Sammarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 119.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

SANMARC S.A.

A. De Bernardi / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007128885/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08577. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ProLogis Poland XLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.986.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassels

Gérant

Référence de publication: 2007128887/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04482. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Ames Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
R.C.S. Luxembourg B 32.243.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2007 que:

1. Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 15 septembre 2007:

- M. Gerardo Fiore, administrateur de sociétés, né à Avellino (Italie) le 10 décembre 1949, demeurant à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch

- M. Carmelo Bardare, administrateur de sociétés, né à Wanfercée-Baulet (Belgique) le 16 novembre 1964, demeurant à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch

2. Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- JOPSA SA, société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le N ° 46.587, avec siège social au 6A, rue de Kreuzerbuch à L-8370 Hobscheid.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2007 que Monsieur Pierre-Philippe van Innis, administrateur de sociétés, né à Uccle le 20 novembre 1963, demeurant à L-1226 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Beicht, a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007129028/677/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Osiatis France, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 132.799.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal des délibérations du directoire du 13 mars 2007

L'an deux mille sept, le treize mars, à neuf heures.

Le Directoire de la société OSIATIS FRANCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3.675.000,- Euros, s'est réuni au siège social de la société, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I.

II.

III.

IV.

V.

Sont présents et ont émarginé le registre des présences:

- Monsieur Robert Aydabirian, Président du Directoire;

- Monsieur Jean-Maurice Fritsch, Directeur Général.

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La séance est présidée par Monsieur Robert Aydabirian en sa qualité de Président du Directoire.

Le Président constate que les deux membres du Directoire étant présents, le Directoire peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé en séance.

Puis, le Président invite les membres du Directoire à délibérer sur l'ordre du jour, tel qu'énoncé ci-dessus.

I.

II.

III.

IV.

V. Questions diverses

.../...

- Projet de création d'une succursale à Luxembourg

Le Président informe le Directoire de l'opportunité de créer une succursale à Luxembourg en terme business.

Cette succursale serait domiciliée au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et serait dans un premier temps dénommée OSIATIS FRANCE.

Ses activités seraient les mêmes que celles d'OSIATIS FRANCE, à savoir:

- la réalisation de toutes études techniques, spécialisées ou non, pour des tiers, le conseil, l'assistance et la formation dans le domaine des systèmes informatiques, ainsi que l'ingénierie;
- l'intégration de solutions et de systèmes informatiques, le paramétrage et le développement de logiciels;
- l'infogérance de parcs informatiques;
- la réalisation de toutes prestations de services liées au matériel et logiciel informatiques, notamment la gestion, le conditionnement, les installations de matériel et de logiciel, la maintenance, le transport et la fourniture de pièces de rechange et de produits consommables liés à l'emploi de matériels et de logiciels informatiques;
- l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières de sociétés françaises et étrangères;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ci-dessus spécifié, ou avec tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.

Après délibérations, le Directoire décide, à l'unanimité, de la création de cette succursale et désigne:

- Monsieur Robert Aydabirian, son Président, ayant son domicile 109 ter, avenue Jean Jaurès, Châtenay-Malabry (92) - France,
- et Monsieur Jean-Maurice Fritsch, son Directeur Général, ayant son domicile 8, rue Baillet Lervion, Versailles (78) - France,

en qualité de représentants responsables de la succursale OSIATIS FRANCE, qui serait établie au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, étant précisé qu'ils peuvent agir l'un sans l'autre. Tous pouvoirs leurs sont délégués par le Directoire à l'effet de finaliser ce projet.

.../...

Pour extrait certifié conforme
R. Aydabirian / J.-M. Fritsch
Président / Directeur Général

Référence de publication: 2007129033/514/66.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07006. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 10.700.

In der ordentlichen Generalversammlung vom 9. März 2007 wurden die Mandate nachfolgender Verwaltungsratsmitglieder um weitere 6 Jahre verlängert:

- Herr Bernhard Kuhn, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg
- Herr Dr. David Lohmann, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg
- Herr Max Warburg, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg
- Herr Dr. Julien Alex, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg

Die Mandate enden mit der im Jahre 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 31. Dezember 2012 befindet.

Luxembourg, 12. Oktober 2007.

M.M. WARBUNG & CO LUXEMBOURG S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007129016/1/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.984.

Par résolution signée en date du 20 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank Rudd, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Eugène Kim, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Jan Prising, avec adresse au 12A, Muhlegasse, CH-6340 Barr, Suisse, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Didier Forget, avec adresse au 40, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Eric Chassagnade, avec adresse au 40, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129022/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Encore Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.779.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3rd, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per May 3rd, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per May 3rd, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg as a new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener, as per May 3rd, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per May 3rd, 2007;
5. To re-elect Mr Mattias Salin and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur à partir du 3 mai 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 3 mai 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 3 mai 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 3 mai 2007;
5. Ré-élection de M. Mattias Salin et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

C. Rydell / G. Wecker.

Référence de publication: 2007129037/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06823. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Imperial Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.635.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3rd, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per May 3rd, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per May 3rd, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxemburg as a new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener, as per May 3rd, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per May 3rd, 2007;
5. To re-elect Mr Per Hellsten and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur à partir du 3 mai 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 3 mai 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 3 mai 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 3 mai 2007;
5. Ré-élection de M. Per Hellsten et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

C. Rydell / G. Wecker.

Référence de publication: 2007129040/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07145. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Cylonie Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 42.750.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2007

1) L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Pierre PAGESSE,

Monsieur Gérard RENARD,

Monsieur Daniel CHERON,

Monsieur Lambert SCHROEDER

Les mandats d'administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes pour l'exercice se terminant le 30 juin 2008.

2) Est nommé réviseur indépendant KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

Le mandat du réviseur prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

Pour la société CYLONIE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129142/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Editions Revue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 24.654.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Esch-sur-Alzette,
Z.A. Sommet le 2 mai 2007 à 10.30 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.
Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-François Brient.
L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Mathieu Puhl.
Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolutions

4^{ème} résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Claude Puhl et de Monsieur Puhl.
L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'EDITIONS REVUE S.A. et pour une période de six ans:
- Monsieur Gaston Thorn, né le 3 septembre 1928 à Luxembourg, demeurant au 1, rue de la Forge, L-1535 Luxembourg,
- Monsieur Jean-François Brient, né le 6 janvier 1945, demeurant au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,
- Monsieur Guy Ludig, né le 30 avril 1945, demeurant au 13, rue Jean Braun, L-3326 Crauthem,
- Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf,
- et Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

5^{ème} résolution

L'Assemblée générale nomme à la fonction de Président du Conseil d'administration Monsieur Gaston Thorn, né le 3 septembre 1928 à Luxembourg, demeurant au 1, rue de la Forge, L-1535 Luxembourg.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes d'EDITIONS REVUE S.A. et pour une période de six ans PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2007.

A. Sold

Administrateur

Référence de publication: 2007129154/2215/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06437. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Stefan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 60.209.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 octobre 2006

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la Présidence revient à Madame Myriam Verrucci, Administrateur délégué, demeurant à L-3899 Foetz. Celui-ci désigne comme secrétaire Monsieur Robert Stamerra, Administrateur, demeurant à L-3899 Foetz. A été nommé en qualité de scrutateur, Monsieur Boris Dentzer, Indépendant, demeurant à L-8016 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose:

- que la présente Assemblée est l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société STEFAN S.A.
- que le capital social de Euro 31.250,- est entièrement représenté et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de présence

- que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour

- que cet ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué et remplacement de ceux-ci.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé et Monsieur le Président met aux voix les différents points y figurant.

L'Assemblée prend les décisions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuel en les personnes de Madame Verrucci Myriam, Stamerra Robert, Cottoni Francesca.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une période de six (6) ans à compter des présentes, les trois personnes ci-après désignées, à savoir:

A) Madame El Fakir Monia, employée privé, née en France le 4 mai 1978, demeurant 90, avenue de la Libération L-3850 Schiffflange.

B) Monsieur Dentzer Boris, indépendant, né le 29 avril 1958 à Luxembourg, demeurant, 17, rue des Carrières L-8016 Strassen.

C) Madame Rech Chantal, indépendante, née à Petange le 27 avril 1964, demeurant, 17, rue des Carrières L-8016 Strassen.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué, pour une durée de six (6) ans à compter des présentes, Madame Monia El Fakir, préqualifiée.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Foetz, le 5 octobre 2006.

Les membres du bureau

M. Verrucci / R. Stamerra / B. Dentzer

Référence de publication: 2007129155/8240/42.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09433. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.046.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2007*

1. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Robert Hovenier n'a pas été renouvelé.

2. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOK
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007129156/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06894. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Energy Source S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.524.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé le Conseil d'Administration de leur nouvelle adresse professionnelle, le 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007129164/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Jocar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.123.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 septembre 2007

1. L'Assemblée nomme en remplacement de Mme Nadia Meyer, administrateur démissionnaire, M. Nico Kruchten, domicilié professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se déroulera en 2010.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

3. L'Assemblée prend note du changement d'adresse de M^e René Faltz et M^e Tom Felgen, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007129165/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.366.500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007129169/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05736. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.918.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

(i) TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TRITON FUND II LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(ii) TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(iii) TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND F&F LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(iv) TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND F&F NO.2 LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(v) TKII Co-INVEST S.à r.l., a company with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.553,

all here represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of five (5) proxies given on 14 October 2007.

The above mentioned proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of several shareholders. The Company may however at any time be composed of one single shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of BASLER FASHION LUXCO S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Subscribed capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 20 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least two members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May each year, at 3.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends the last day of December of each year.

Art. 22. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out interim dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 20 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed for and fully paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed Number of	
	Capital (EUR)	Shares
TRITON FUND II LP	11,071.40	1,107,140
TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP	335.03	33,503
TWO TRITON FUND F&F LP	265.19	26,519
TWO TRITON FUND F&F No.2 LP	262.93	26,293
TKII Co-INVEST S.à r.l.	565.45	56,545
Total	12,500.-	1,250,000

All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2007.

Resolutions of the shareholders' meeting

Immediately after the formation of the Company, the appearing parties, represented as above mentioned, acting as shareholders of the Company, have taken the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

1. Mr Lars Frankfelt, company director, residing at 345 Flagstaff House, 10 St George Wharf, London SW8 2LZ, England, as Class A Manager;

2. Mr Russell Perchard, company director, born on January 16, 1978 at Jersey, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as Class B Manager; and

3. Mr Pascal Leclerc, company director, born on December 4, 1966 at Longwy (France), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TRITON FUND II LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(ii) TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(iii) TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND F&F LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(iv) TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND F&F NO.2 LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

(v) TRITON Co-INVEST S.à r.l., une société ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée dans le Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.553,

toutes ici représentées par M^e Marc Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de cinq (5) procurations données le 14 octobre 2007.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présents associés une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un seul associé. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés, par suite notamment.

La Société adopte la dénomination BASLER FASHION LUXCO S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon la cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recom-

mandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tient au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les associés.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 20 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital

(y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales
TRITON FUND II LP	11.071,40	1.107.140
TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP	335,03	33.503
TWO TRITON FUND F&F LP	265,19	26.519
TWO TRITON FUND F&F No.2 LP	262,93	26.293
TKII Co-INVEST S.à r.l.	565,45	56.545
Total	12.500,-	1.250.000

Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année sociale commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité d'associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des Gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Lars Frankfelt, administrateur de sociétés, demeurant à 345 Flagstaff House, 10 St George Wharf, SW8 2LZ Londres, Angleterre, comme Gérant de Catégorie A;

2. Monsieur Russell Perchard, administrateur de sociétés, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et

3. Monsieur Pascal Leclerc, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Le siège social est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12687. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007129921/239/540.

(070150318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Maden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 65.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007129604/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07204. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.175,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.213.

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEW SUPER SELECTOR S.à r.l., previously named H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.100 (NEW SUPER SELECTOR);

here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. NEW SUPER SELECTOR is the sole shareholder of SUPER SELECTOR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 313, page 14992, on March 6, 2007 (the Company).

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 18, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The share capital of the Company is presently set at eighty seven thousand, five hundred euro (EUR 87,500) represented by i) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred (500) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) five hundred (500) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share) and (iv) two thousand (2,000) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. The creation of a new class of shares, the Class E «tracker» shares;
2. The increase of the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) to bring it from its present amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) to one hundred and twenty four thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 124,175), by way of the issuance of one thousand four hundred and sixty-seven (1,467) new Class E «tracker» shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
3. The subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 2. by contribution in cash; and
4. The amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a new class of shares, the Class E «tracker» shares, which will have the rights and obligations attached thereto following the amendment to the Company's articles of association.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the capital by an amount of thirty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) to bring it from its present amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) to one hundred and twenty-four thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 124,175) by way of the issuance of one thousand four hundred and sixty-seven (1,467) new Class E «tracker» shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which will have the rights and obligations attached thereto following the amendment to the Company's articles of association.

Subscription and payment

The one thousand, four hundred and sixty-seven (1,467) newly issued Class E «tracker» shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, are subscribed for by NEW SUPER SELECTOR and fully paid-up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of thirty six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675), to be allocated to the Class E share capital account of the Company.

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of thirty six thousand, six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder furthermore resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-four thousand, one hundred and seventy-five euro (EUR 124,175) represented by (i) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred (500) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) five hundred (500) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) two thousand (2,000) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share) and (v) one thousand, four hundred and sixty-seven (1,467) Class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles provided that unless the holders of a majority of the Tracker Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of that class.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.5 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class A Shares are all rights and interests in RING-TENT LIMITED (a company registered in England with company number 5961505) which the Company may own from time to time (the «Class A Designated Assets»).

5.6 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class B Shares are all rights and interests in MASTOCK GROUP HOLDINGS LIMITED (a company registered in England with company number 5971924) which the Company may own from time to time (the «Class B Designated Assets»).

5.7 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class C Shares are all rights and interests in PEN-CILBULB LIMITED (a company registered in England with company number 5981569) which the Company may own from time to time (the «Class C Designated Assets»).

5.8 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class D Shares are all rights and interests in BETTERWARE LIMITED (a company registered in England with company number 04349179), DUNLOP LATEX FOAM (HOLDINGS) LIMITED (a company registered in England with company number 04562921) and IPS RESOURCING SOLUTIONS LIMITED (a company registered in England with company number 04103438) which the Company may own from time to time (the «Class D Designated Assets»).

5.9 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class E Shares are all rights and interests in SHELL ACQUISITIONS LIMITED (a company registered in England with company number 06318538) which the Company may own from time to time (the «Class E Designated Assets»).

5.10 The Board of managers in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,000 (two thousand euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEW SUPER SELECTOR S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.100 (NEW SUPER SELECTOR);

représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. NEW SUPER SELECTOR est l'associé unique de SUPER SELECTOR S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2007, numéro 313, page 14992 (la Société).

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 87.500) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), et (iv) deux mille (2.000) parts sociales «traçantes» de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales «traçantes» de classe E;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six mille six cent soixante quinze euros (EUR 36.675) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500), à cent vingt-

quatre mille cent soixante-quinze euros (124.175) par l'émission de mille quatre cent soixante-sept (1.467) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié sous le paragraphe 2. par un apport en espèces; et

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur quoi, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer d'une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales «traçantes» de classe E, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de trente-six mille six cent soixante quinze euros (EUR 36.675) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500), à cent vingt-quatre mille cent soixante-quinze euros (124.175), par l'émission de mille quatre cent soixante-sept (1.467) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription et paiement

Les mille quatre cent soixante-sept (1.467) parts sociales «traçantes» de classe E nouvellement émises, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, sont souscrites par New SUPER SELECTOR S.à.r.l., prénommée, et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de trente-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 36.675), qui sera affecté au compte de capital de Classe E de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées de sorte que le montant de trente-six mille six cent soixante quinze-euros (EUR 36.675) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de plus de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille cent soixante quinze euros (124.175) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (iv) deux mille (2.000) parts sociales «traçantes» de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D) et (v) mille quatre cent soixante-sept (1.467) parts sociales «traçantes» de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les «Actifs Désignés»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignée comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés, adopté de la manière requise en matière de modification des Statuts, pourvu que, excepté si les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales d'une classe particulière ne consentent autrement par écrit, aucune Part Sociale Traçante de cette classe ne sera émise excepté aux détenteurs existants des Parts Sociales Traçantes de cette classe.

5.3. En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique au moment de son émission sera affectée à un compte de réserve de prime

d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, qui sera dénommé par la lettre correspondante.

5.4. Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts.

5.5. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts dans RINGTENT LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5961505) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe A»).

5.6. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe B sont tous les droits et intérêts dans MASSTOCK GROUP HOLDINGS LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5971924) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe B»).

5.7. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe C sont tous les droits et intérêts dans PENCIBULB LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5981569) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe C»).

5.8. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe D sont tous les droits et intérêts dans BETTERWARE LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04349179), DUNLOP LATEX FOAM (HOLDINGS) LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04562921) et IPS RESOURCING SOLUTIONS LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04103438) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe D»).

5.9. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe E sont tous les droits et intérêts dans SHELL ACQUISITIONS LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro 06318538) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe C»).

5.10. Le Conseil de gérance en sa totale discrétion (mais prenant tout conseil de tout auditeurs ou conseil externe qu'ils jugent nécessaire) auront le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent à la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourues par la Société en tout ou partie en relation avec un Actif Désigné) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittés par, les Actifs Désignés correspondant et que en conséquence, pour les besoins de ces Statuts devront être traités comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre.»

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, Relation: LAC/2007/28962. — Reçu 366,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007130300/242/256.

(070150065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

General Railway Activities Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GENERAL RAILWAY ACTIVITIES HOLDING S.A.H.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007129568/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07974. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Industrie + Technik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

INDUSTRIE + TECHNIK LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007129566/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03887. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Jan Plas, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129565/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06761. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Immobilière et Commerciale Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 12.853.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129561/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06751. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.838.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CASTELLO DEVELOPMENT LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington / New Castle County, Delaware, USA, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée CASTELLO (LUX) HOLDINGS S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.838, et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 217 du 10 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2185 du 22 novembre 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2007, Relation GRE/2007/4402. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007129947/231/60.

(070150540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Trillium Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.097.

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRILLIUM HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.047, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée TRILLIUM S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113097, et constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 648 du 29 mars 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 4.** The registered office of the company shall be established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle du gérant à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2007, Relation GRE/2007/4600. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007129949/231/53.

(070150530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

La Société de Placement International à Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 50.069.

—
In the year two thousand and seven, on the fourth of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the holding stock company LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A. with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 50.069, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28th of December 1994, published in the Mémorial C number 220 of the 20th of May 1995,

and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 26 of September 1996, published in the Mémorial C number 15 of the 17th of January 1997;
- on the 22nd of September 2003, published in the Mémorial C number 1100 of the 22nd of October 2003;
- on the 10th of March 2005, published in the Mémorial C number 759 of the 29th of July 2005.

The meeting is presided by Mrs Viviane Hengel, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The chairman appoints as secretary Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital by EUR 1,000,000.- (one million euros) so as to raise it from EUR 500,000.- (five hundred thousand euros) up to EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euros) by the creation, the issue and the subscription of 3,226 (three thousand two hundred and twenty-six) new shares without par value, to be entirely paid up by payment in cash.

2. Subsequent amendment of article 3, 1st sentence of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) divided into 4,839 (four thousand eight hundred and thirty-nine) shares without par value.»

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by one million Euros (1,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred thousand Euros (500,000.- EUR) up to one million five hundred thousand Euros (1,500,000.- EUR), by the creation, the issue and the subscription of three thousand two hundred twenty-six (3,226) new shares without par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The three thousand two hundred twenty-six (3,226) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by PURCROFT LIMITED, a company incorporated and existing in accordance with the laws of the British Virgin Islands under registration number 689184 with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The sum of one million Euros (1,000,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the stock company LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first sentence of article three of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 3. (first sentence).** The corporate capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) divided into 4,839 (four thousand eight hundred and thirty-nine) shares without par value.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twelve thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50069, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 220 du 20 mai 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 15 du 17 janvier 1997;
- en date du 22 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1100 du 22 octobre 2003;
- en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 759 du 29 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) par la création, l'émission et la souscription de 3.266 (trois mille deux cent soixante-six) actions nouvelles sans valeur nominale, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 3, 1^{ère} phrase des statuts, comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) divisé en 4.839 (quatre mille huit cent trente-neuf) actions sans valeur nominale.»

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), par la création, l'émission et la souscription de trois mille deux cent vingt-six (3.226) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription et libération

Les trois mille deux cent vingt-six (3.226) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire par PURCROFT LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro de registre 689184 avec adresse siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La somme de un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier phrase).** Le capital social est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) divisé en 4.839 (quatre mille huit cent trente-neuf) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à douze mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Hengel, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2007, Relation GRE/2007/4528. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007129946/231/140.

(070150543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.116.325,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.636.

Extrait des Résolutions des Associés du 10 août 2007

Les associés de PHOENIX III MIXED Z (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Michel van Krimpen en tant que gérant de la société, avec effet au 10 août 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 10 août 2007:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Grande Bretagne, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007129459/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Kalper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KALPER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129477/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09536. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Eurinvestex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EURINVESTEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129473/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09535. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Veco Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129470/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09534. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129465/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

International Plastics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL PLASTICS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129479/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09537. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129484/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09538. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Duran and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
DURAN AND PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129488/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09539. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129463/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ORCHID REAL ESTATE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007129492/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09542. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129467/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Matthias Luecker, company manager, born on the 16th of December 1968 in Darmstadt, Germany, residing at Kiefernweg 21, D-64390 Erzhausen, Germany,

here represented by Mr Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of a proxy established on October 1, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by his proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LOGIX IX S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2006, published in the Memorial C no 1725 of August 14, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B«129461.

II. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by hundred twenty six (125) shares of a par value of hundred euro (EUR 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The apparent represents the whole share capital of the Company.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the Company's capital.
2. Decrease of the nominal share value.
3. Full restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Nomination of a new category A manager.
5. Miscellaneous.
- V. That the Shareholder has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The Shareholder decide to increase the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) up to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) by issuing one (1) additional share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100).

Subscription and payment

The one (1) additional share has been subscribed by the shareholder Mr Matthias Luecker, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100) is from this day

on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The Shareholder decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0,50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty five thousand two hundred (25,200) shares.

Third resolution

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX IX S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0,50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the

net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Fourth resolution

The meeting appoints in addition to the already existing managers as Category A manager for an unlimited period of time:

Mr Andrew Pettit, born in Cleethorpe (Great Britain), on the 7th of March, residing in Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP London (England).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Matthias Luecker, administrateur des sociétés, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOGEX IX S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussignée en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1725 du 14 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129461.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social.
2. Diminution de la valeur nominale des partes sociales.
3. Refonte complète des statuts.
4. Nomination d'un gérant de la catégorie A.
5. Divers.

V. Que l'associé a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent euros (EUR 100) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille six cents euros (EUR 12.600) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

Souscription et libération

L'une (1) part sociale nouvelle a été souscrite par l'associé M. Matthias Luecker, prénommé, et libérée entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'associé décide que la valeur nominale des parts sociales soit désormais cinquante cents (EUR 0,50). En conséquence le capital social sera représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

Troisième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIXIX S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

La personne suivant est nommées comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Andrew Pettit, administrateur des sociétés, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes (Royaume-Uni), résidant Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP Londres (Royaume-Uni).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4464. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130322/231/460.

(070150674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 septembre 2007

Il a été décidé de:

- réélire SUXESKEY S.A., représentée par M. Albert Seen, résidant professionnellement à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, M. Joseph Rotteveel, résidant professionnellement à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette et Mme Marleen Watte, résidant professionnellement 12, rue Saint Donnat, L-5362 Schrassig, en tant qu'administrateur pour un nouveau terme de six ans.

- réélire ERNST & YOUNG comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Certifié conforme et sincère
Pour CITADEL VALUE FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007129544/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Giglio Investments Genoa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 103.653.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) RECP GIGLIO LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered at the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under number 040491674-3824589, having its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, U.S.A., being the holder of 319 shares in the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Delaware, United States of America, on 3 August 2007;

2) EXCHANGE GIGLIO LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered at the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under number 040526257-3830430, having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, U.S.A., being the holder of 56 shares in the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy, given in Delaware, United States of America, on 3 August 2007;

3) REALTY PARTNERS SRL, a company incorporated and existing under the laws of Italy, registered at the corporate register of Milano under number 03922890961, having its registered office at via Turati 8, Milan, Italy, being the holder of 63 shares in the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy, given in Milan, Italy, on 5 September 2007;

4) VITCO SRL, a company incorporated and existing under the laws of Italy, registered at the corporate register of Genova under number 03531200107, having its registered office at Via Bartolomeo Bosco 57/6 C, Genova, Italy, being the holder of 62 shares in the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy, given in Milan, on 5 September 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the partners of GIGLIO INVESTMENTS GENOA (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, rue Renért, L-2422 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103.653), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21st of October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1330 dated 30 December 2004. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 28 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of liquidator.
3. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of partners decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of partners decides to appoint WIGICAL GROUP, a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.351, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting of partners in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove outstanding change in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory of all assets and liabilities of the Company and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, in its sole responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for such period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments on the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) RECP GIGLIO LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 040491674-3824589, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, U.S.A., étant détenteur de 319 parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique, le 3 août 2007;

2) EXCHANGE GIGLIO LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 040526257-3830430, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, U.S.A., étant détenteur de 56 parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique, le 3 août 2007;

3) REALTY PARTNERS SRL, une société constituée et existant selon les lois de l'Italie, enregistrée auprès du corporate register of Milano sous le numéro 03922890961, ayant son siège social à via Turati 8, Milan, Italie, étant détenteur de 63 parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, Italie, le 5 septembre 2007;

4) VITCO SRL, une société constituée et existant selon les lois de l'Italie enregistrée auprès du corporate register of Genova sous le numéro 03531200107, ayant son siège social à Via Bartolomeo Bosco 57/6 C, Genova, Italie, étant détenteur de 62 parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, Italie, le 5 septembre 2007.

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de GIGLIO INVESTMENTS GENOA (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103.653); constituée suivant acte reçu par devant le notaire soussigné le 21 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés

et Associations, numéro 1330 en date du 30 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 juin 2007 suivant acte par devant le notaire soussigné non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination du liquidateur.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de nommer comme liquidateur WIGICAL GROUP, une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.351, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de l'actif et du passif de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution peut prendre la forme de paiements intérimaires sur le surplus de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11971. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007130293/239/142.

(070150360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Nicomar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007129031/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07146. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ProLogis France XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.782.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129035/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04489. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Rootness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.678.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 21 juin 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener et M. Carl Robert Gustafsson comme administrateurs au conseil d'administration à partir du 21 juin 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 21 juin 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg et de M. Anders Berggren, demeurant au Vendevägen 14, 181 31 Lidingö, Suède comme administrateurs au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener et de M. Robert Gustafsson à partir du 21 juin 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A., située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 21 juin 2007;
5. Réélection de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

C. Rydell / G. Wecker.

At the Extraordinary Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 21st, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener and Mr Carl Robert Gustafsson as directors of the company as per June 21st, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as auditor of the company as per June 21st, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg and Mr Anders Berggren, residing Vendevägen 14, 181 31 Lidingö, Sweden as new directors of the company replacing Mrs Nadine Gloesener and Mr Robert Gustafsson, as per June 21st, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as the new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per June 21st, 2007;

5. To re-elect Mr Mikael Holmberg as a director of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell / G. Wecker.

Référence de publication: 2007129034/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08435. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Quarry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.388.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission suivante est acceptée:

- ARMOR SA de sa fonction d'administrateur.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à quatre.

Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

Administrateurs:

- Horst Schneider, expert-comptable, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à quatre.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007129029/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.382.

RECTIFICATIF

L'orthographe exacte d'un des administrateurs est Monsieur Benoît De Froidmont et non Monsieur Benoît De Froidmond.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007129013/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Circles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.423.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 octobre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président

- Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007129015/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Jan Plas, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.464.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 3 octobre 2007

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129012/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

General Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 61.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007129055/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Editions Phi, Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 86.723.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2007.

A. Sold

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007129057/2215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05213. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Editions Revue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 24.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2007.

A. Sold

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007129056/2215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06440. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.092.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3rd, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per May 3rd, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per May 3rd, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxemburg as a new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener, as per May 3rd, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per May 3rd, 2007;
5. To re-elect Mr Fredrik Tilander and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C.Rydell / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur à partir du 3 mai 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 3 mai 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 3 mai 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 3 mai 2007;
5. Ré-élection de M. Fredrik Tilander et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

C.Rydell / G. Wecker.

Référence de publication: 2007129038/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06824. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.
